



Wallonie

ANNEXE X. - ENQUÊTE PUBLIQUE



VILLE D'AUBANGE

ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITÉS CLASSÉES EN VERTU DU DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande de ESTOR-LUX III SA représentée par DE DEKEN Nicolas, Avenue Maurice-Desteny 13 à 4000 Liège en vue d'obtenir le permis unique concernant :

Description précise du projet : Construire et exploiter un parc de maximum 216 unités de stockage d'énergie électrique (type Lithium-ion) d'une puissance maximale de 375 MW et d'une capacité maximale de 900 MWh, un transformateur électrique HT-MT (max. 410 MVA) avec deux transformateurs auxiliaires (max. 4 MVA), au plus 108 transformateurs MT-BT (max. 4,5 MVA), des locaux techniques, sociaux et des bornes de recharge électrique pour voitures ainsi que de modifier le relief du sol situé à 6790 Aubange Avenue Champion - AUBANGE, cadastré 3e division, HALANZY, section B n°2511F- 2533Y3e division, HALANZY, section B n°2511F- 2533Y

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale de la Ville d'Aubange, Service Environnement, 38 rue haute à 6791 Athus, environnement@aubange.be à partir du 06 juillet 2026.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de la clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à
29 juin 2026	06 juillet 2026	Ville d'Aubange, Service environnement, 38, rue haute 6791 Athus le 20 août 2026 à 10h00	Ville d'Aubange Service environnement, 38, rue haute 6791 Athus

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée. **Cette enquête se déroule suite à la production par le demandeur de plans modificatifs et d'un complément corollaire de notice d'évaluation des incidences sur l'environnement. Ces plans modificatifs ont été édités à la demande du Fonctionnaire délégué sur base des avis émis par les instances consultées lors de la demande initiale.**

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture de l'enquête jusqu'à sa date de clôture, tous les jours ouvrables, pendant les heures de service, **du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 sur rendez-vous et le mercredi soir de jusqu'à 20h00 sur rendez-vous pris au plus tard vingt-quatre heures à l'avance** (environnement@aubange.be).

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : **PU109-bis plans modificatifs.**

À Athus le 23 juin 2026.

Le Directeur général f.f.,

LESPAGNARD A.

Par ordonnance,



Le Bourgmestre,

KINARD F.